



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#1JEUNE1SOLUTION

Au sortir de la crise de la Covid-19,
accompagner les 16-25 ans pour construire
leur avenir

23 juillet 2020

Édito



« L'Etat accompagnera chaque jeune qui en a besoin »

Les conséquences économiques de la crise sanitaire touchent de plein fouet les jeunes, qui en sont les premières victimes. Ils n'ont, pour certains, pas pu achever leur formation. D'autres arrivent sur un marché du travail durement frappé par la crise économique et sociale.

Protéger l'avenir des jeunes est l'une des priorités du Gouvernement. J'ai donc souhaité leur consacrer le premier volet du plan de relance.

Ce plan pour les jeunes matérialise un engagement fort : le Gouvernement ne laissera aucun jeune sans solution, en proposant des mesures adaptées à chaque situation.

L'action du Gouvernement pour affronter les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire est guidée par trois priorités :

- 1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;*
- 2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir ;*
- 3. Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.*

Fidèle aux principes qui guident mon action depuis le premier jour, ce plan est le fruit d'un dialogue mené avec l'ensemble des partenaires sociaux. Dans la nouvelle étape du quinquennat qui s'ouvre, l'écoute, le respect et la confiance sont au cœur de la décision publique car ils sont la condition indispensable à son efficacité. Les concertations à l'issue de la conférence du dialogue social ont permis de finaliser les paramètres des mesures d'aide à l'emploi. Les partenaires sociaux, associations de jeunes, associations de représentation des élus locaux et les entreprises ont multiplié les échanges. Ces discussions ont abouti au plan inédit et ambitieux que nous présentons aujourd'hui.

Enfin, dans la lignée du cap que j'ai fixé à l'action publique, ce plan se déclinera dans les territoires pour garantir son efficacité. C'est à l'échelle locale que les solutions les plus adaptées peuvent être mises en œuvre.

Si la confiance dans la jeunesse revient, c'est la confiance dans le pays qui sera de nouveau confortée.

Jean Castex, Premier ministre



« Aucun jeune sans solution »

« Nous avons demandé beaucoup de sacrifices à notre jeunesse pendant la crise sanitaire et le confinement pour protéger nos aînés, aujourd'hui il est de notre devoir de leur renvoyer l'ascenseur. Nous sommes face à un choc économique et social inédit qui appelle un traitement particulier en faveur des jeunes. A la rentrée, ils seront 750 000 à arriver sur le marché du travail. Nous devons trouver une solution à chacun d'entre eux. Aucun ne doit rester sur le bord de la route.

Le Gouvernement s'engage et se fixe pour objectif dans le plan de relance de permettre à chaque jeune de trouver une place dans la société. Le défi commence dès maintenant.

La méthode de construction de ce plan est fondée sur le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux, les entreprises et les territoires. Nous l'avons pensé ensemble et en avons imaginé les déclinaisons précises et concrètes dans les entreprises et les territoires. Nous pourrions également compter sur le soutien de l'Europe, grâce à l'accord historique conclu entre les 27.

Les jeunes sont notre avenir. Mettons tous nos efforts pour déployer ce plan rapidement. »

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



« Après la crise sanitaire que nous avons connue, notre jeunesse est prioritaire dans la relance de notre pays. Il n'y a pas de possibilité d'une société confiante en son avenir sans une insertion réussie des jeunes sur le marché du travail. Pour y répondre, le plan Jeunes permet à chacun d'entre eux d'ouvrir la bonne porte, de trouver les bons appuis pour construire leur avenir.

100 000 jeunes supplémentaires pourront enrichir leur expérience en servant l'intérêt général dans le cadre d'un service civique.

Donner à chacun la liberté de choisir et de bâtir son avenir : c'est le sens même des valeurs de notre République. »

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



« Notre jeunesse c'est notre avenir, c'est la priorité pour relancer le pays. L'enseignement supérieur et la recherche ont été au rendez-vous pendant la crise avec une mobilisation exceptionnelle de la communauté. Cette dynamique doit se poursuivre pour qu'aucun jeune ne soit sans solution mais aussi pour réduire encore davantage le coût de la vie étudiante. A la rentrée, des places supplémentaires seront ouvertes, les frais d'inscription seront gelés et les étudiants boursiers pourront avoir accès à un repas de qualité pour 1 euro. »

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

« 1 jeune, 1 solution »

Partie 1

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes
- Une prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation
- Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens

Partie 2

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

- De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
- Des formations qualifiantes pour répondre aux besoins du secteur du soin et de la santé
- Des formations numériques à portée de tous
- Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans
- Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants

➔ Focus : Des dispositifs solidaires pour les lycéens et les étudiants en difficultés financière et sociale

Partie 3

Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

- Un renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)
- Une augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : Garantie jeunes et Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)
- Un Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place par Pôle emploi doublé
- 3 000 places dans le dispositif SESAME, un accompagnement sur-mesure vers les métiers du sport et de l'animation

➔ Focus : notre engagement : aucun jeune empêché dans son parcours vers l'emploi pour des raisons financières

Méthode

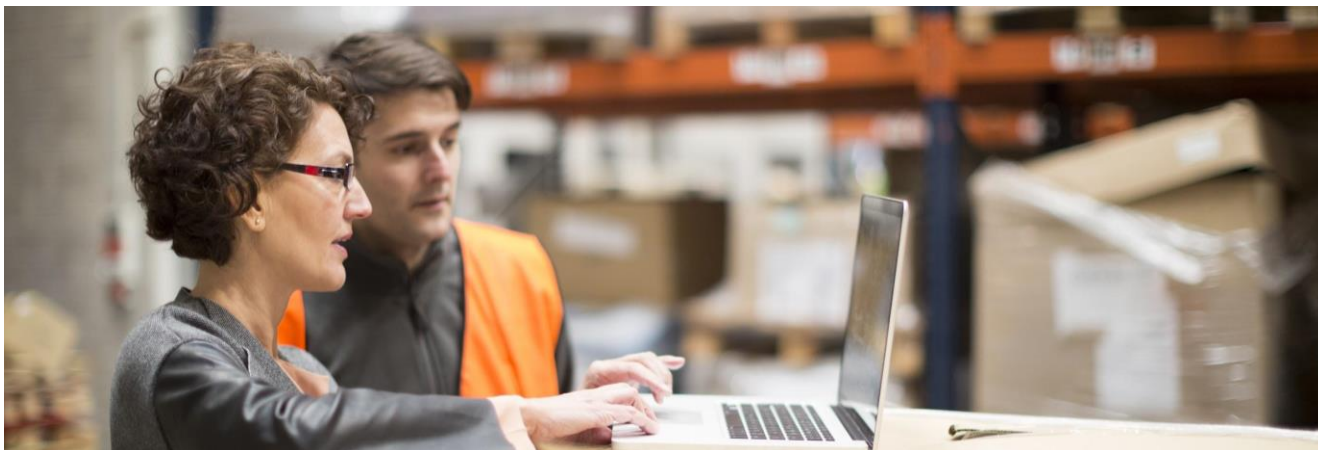
Un plan concerté avec les acteurs et ancré dans les territoires

Récapitulatif #1jeune1solution



Partie 1

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle



Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes

↳ Pour les entreprises qui hésitent à recruter tout de suite, l'État crée **une compensation de charges de 4 000 euros** pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une baisse du coût du travail sur l'ensemble des contrats de travail de plus de 3 mois des jeunes de moins de 25 ans, jusqu'à 2 SMIC, accessible pendant 6 mois aux secteurs marchand et non marchand, sous la forme d'une compensation de charges, versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) trimestriellement pendant 1 an au plus abaissant forfaitairement le coût à hauteur de 4 000 euros sur un an.

Exemple



Un gérant d'une fabrique de masques qui recrute dans les 6 mois un jeune de 21 ans rémunéré 1 800 euros brut par mois pourra bénéficier d'une aide de 4 000 euros la première année qui compensera le montant de ses charges.



Impact attendu en 2020

450 000 contrats signés grâce au coup de pouce à l'embauche



Focus métiers de la transformation écologique des modèles économiques

Pour contribuer à la transition écologique et accompagner le recrutement de 1000 jeunes dans des TPE et PME sur des métiers de transformation écologique des modèles économiques, une prime supplémentaire de 4 000 euros sera versée à l'entreprise qui accueille un jeune en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE).

Une prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation

↳ **Pour les entreprises qui hésitent à embaucher en apprentissage**, l'État crée une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un apprenti de moins de 18 ans, ou de 8 000 euros pour recruter un apprenti de plus de 18 ans.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une aide exceptionnelle de 5 000 euros ou 8 000 euros par contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau master ou inférieur, signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition sur le nombre d'apprentis pour les entreprises de moins de 250 salariés, et sous condition pour celles de 250 salariés ou plus, d'absence d'assujettissement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA).

Exemple



Bernard, gérant d'une fromagerie de 52 salariés, pourra bénéficier d'une aide de 8 000 euros pour l'embauche de Julien, un apprenti en bac professionnel de 19 ans. Pour bénéficier de la prime, le gérant n'aura aucune démarche à faire en dehors de l'envoi du contrat à son opérateur de compétences (OpCo) de référence.

Cette prime compensera 100 % du salaire de Julien pour sa première année de contrat.

Sans cette prime, Bernard aurait dû payer la totalité du salaire de Julien, soit 660 euros par mois.



Témoignage

« L'apprentissage m'a fait gagner en compétences, c'est important pour préparer mon avenir. Faire un apprentissage, ça m'a permis de me dépasser moi-même. »

Fanny, apprentie réceptionniste dans un hôtel 5 étoiles

↳ **Pour les entreprises qui hésitent à recruter en contrat de professionnalisation**, l'État crée une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans, ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une aide exceptionnelle de 5 000 ou 8 000 euros par contrat préparant à un diplôme ou un titre de niveau licence professionnelle ou inférieur, signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021, sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés et sous condition, pour celles de 250 salariés ou plus, d'atteindre un seuil défini de contrats favorisant l'insertion professionnelle (apprentissage, contrats de professionnalisation, VIE, CIFRE,...) dans leurs effectifs en 2021.



Exemple

Patrick, gérant d'un garage automobile de 267 salariés, pourra bénéficier d'une aide de 8 000 euros pour l'embauche de Karim, un alternant de 22 ans, qui prépare une licence en contrat de professionnalisation. Cette prime couvrira plus de la moitié du salaire de son alternant pour sa première année de contrat. Environ 560 euros resteront à la charge de Patrick chaque mois. Sans la prime, Patrick, aurait dû payer près de 1230 euros par mois.



Impact attendu dès 2020

230 000 contrats d'apprentissage bénéficiant de la prime
100 000 contrats de professionnalisation bénéficiant de la prime



Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens

↳ **100 000 missions de service civique supplémentaires** seront mises en place, en plus des 140 000 initialement programmées en 2020, pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations. Le service civique peut apporter une première expérience à des jeunes qui souhaitent s'engager pour la société. L'occasion de servir une cause utile tout en acquérant une expérience qui a de la valeur sur le marché du travail.



De quoi s'agit-il ?

Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions d'intérêt général pendant 6 à 12 mois. Ces missions permettent de mener des projets très diversifiés, par exemple : participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques, favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles, aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement ou encore sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Après 10 ans d'existence, le service civique a prouvé son efficacité : 75 % des jeunes ayant réalisé un service civique sont en emploi ou en formation 4 à 8 mois après cette expérience. Cet "effet tremplin" du service civique vers l'emploi est particulièrement fort pour les jeunes peu ou pas diplômés.

En savoir plus : www.service-civique.gouv.fr



Témoignage

"Le service civique est une expérience humaine qui a été déterminante dans mon orientation professionnelle"

Maxime, volontaire en Service Civique à Unis-cité



Impact attendu

2020 : 20 000 missions supplémentaires d'une durée moyenne de 8 mois
2021 : 80 000 missions supplémentaires d'une durée moyenne de 8 mois

↳ Soutenir l'emploi associatif en direction des jeunes.

De quoi s'agit-il ?

Atténuer l'impact de la crise sanitaire en renforçant les moyens du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) pour soutenir l'emploi associatif, avec un double impact : préserver l'action associative et soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Il s'agit de créer 2 000 emplois FONJEP supplémentaires (1 000 en 2021 et 2022) en appui des associations pour se développer et se consolider. Cette mesure permettra de sauvegarder les emplois, de consolider les modèles économiques et de relancer la dynamique bénévole.

↳ 1 000 jeunes seront recrutés dans des TPE et PME sur des métiers centrés sur de la transformation écologique des modèles économiques et vers la transmission des savoirs du numérique.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une prime de 4 000 euros versée à l'entreprise qui accueille un jeune en VTE « vert » ([Volontariat Territorial en Entreprise](#)) « vert ».

Porté par Bpifrance depuis mai 2019, le VTE permet :

- Aux PME et ETI des territoires français de gagner en visibilité pour recruter des jeunes talents qualifiés ;
- Aux étudiants à partir du niveau bac+2 et aux jeunes diplômés depuis moins de 2 ans de prendre des responsabilités dans ces entreprises.

Le VTE devient encore plus nécessaire dans le cadre de la crise : les entrepreneurs vont pouvoir s'entourer de ces jeunes talents pour enclencher de nouveaux projets, avoir un nouveau regard pour se réinventer et sortir plus forts de la crise.

En savoir plus : www.vte-france.fr

↳ 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

De quoi s'agit-il?

Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports soutient déjà l'emploi sportif avec le financement de 5 000 emplois dans le monde associatif par le biais de son opérateur, l'Agence Nationale du Sport (ANS). Ces emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.

L'Etat joue un rôle d'impulsion et d'accompagnement en responsabilisant le mouvement sportif associatif pour compléter le reste à charge du salaire. L'aide de l'ANS représente jusqu'à 40% du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000 euros par an sur 2 années.

C'est un dispositif d'aide à l'emploi très efficace, près de 79% des emplois sont pérennisés (dont 96% en CDI) et permet de répondre à une forte demande déjà bien identifiée.

Les crédits supplémentaires investis par le Gouvernement pour 2020 et 2021 permettront de renforcer l'accès des jeunes issus des formations de l'enseignement supérieur comme des formations professionnelles du ministère chargé des sports, aux métiers du sport dans un secteur en forte tension.



Impact attendu :

2020 : 1 000 emplois supplémentaires, soit 6 000 emplois dès cette année
2021 : 1 500 emplois supplémentaires, soit 7 500 emplois en 2021



Partie 2

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir



De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

↳ Dès 2020, ce sont **100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes** qui seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.

Concentrer l'effort de formation sur les secteurs et les métiers d'avenir, viviers d'emplois, c'est augmenter les chances de réussir durablement dans l'emploi tout en consolidant l'économie française pour l'avenir.

Ces nouvelles formations qualifiantes seront concentrées sur des filières stratégiques et d'avenir :

- Les métiers de la transition écologique,
- Les métiers du numérique,
- Le secteur du soin et de la santé,
- Les secteurs prioritaires du Plan de relance, fortement impactés par la crise, qui doivent faire évoluer leurs besoins de compétences (tourisme, industrie, agriculture et agro-alimentaire ...).



Impact attendu :

100 000 formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans les métiers d'avenir

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/plan-d-investissement-dans-les-competences/>



L'application « Moncompteformation » pour accéder facilement, en ligne, à l'ensemble des formations financées par le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

D'ici la fin de l'année 2020, chaque jeune de moins de 25 ans sans qualification pourra accéder via « Moncompteformation » à une offre de formation qualifiante ou préparant à la qualification adaptée à ses besoins, intégralement financée par le service public.

L'accès à l'offre de formation via « Moncompteformation » permet d'ouvrir des perspectives, de donner envie à des jeunes qui, trop souvent, pensent que la formation ce n'est pas pour eux, notamment parce qu'ils ont échoué sur les bancs de l'école.

L'offre de formation incorporée à l'application est conçue pour eux, elle est financée par le PIC et les Régions, pour répondre à leurs besoins :

- Elle est conçue dans une approche plus didactique, plus concrète, moins académique ;
- Elle est individualisée pour proposer au jeune une solution adaptée à ses besoins, selon sa situation ;
- Elle répond, quand le jeune en a besoin, à une logique de « parcours sans couture ». Ces parcours peuvent intégrer une première étape d'aide à la construction du projet professionnel et la consolidation des savoirs de base, avant de démarrer l'acquisition d'une qualification menant vers un métier d'avenir.

L'accès direct à cette offre de formation sur l'appli « Moncompteformation » donne de la visibilité aux jeunes sur les solutions qui leur sont adaptées, dans une véritable logique « utilisateur » pour passer d'un droit formel à un droit concret.

En savoir plus : moncompteformation.gouv.fr



Des formations qualifiantes pour répondre aux besoins du secteur du soin et de la santé

↳ De nouveaux parcours de formation dans le secteur du soin sont développés pour **doubler les capacités de formation** des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les cinq prochaines années.



Impact attendu

2021 : plus de 6 000 infirmiers et 10 000 aides-soignants formés

Des formations numériques à portée de tous

↳ **Le Pass numérique vers l'emploi : acquérir les compétences du numérique en situation professionnelle**

La crise de la Covid-19 et la période de confinement ont mis en lumière une fracture numérique qui se révèle particulièrement handicapante pour certains publics, adultes et jeunes. Les causes sont multiples : manque d'équipements ou difficultés de connexion, difficultés d'apprentissage et d'autonomie, besoin d'encadrement et de soutien ...

Tous les jeunes accompagnés pourront réaliser un diagnostic de leur maîtrise des compétences numériques, grâce à un outil de diagnostic en ligne (PIX) conçu pour des publics jeunes et adultes. Lorsque le diagnostic montre le besoin de consolider les compétences numériques, les jeunes verront leur « Compte Personnel de Formation » abondé automatiquement du montant correspondant à la formation CléA numérique qui permet d'acquérir les 1^{ères} compétences numériques vers l'emploi.

Le « Pass numérique vers l'emploi » permettra à tous les jeunes, de se tester et de se former aux compétences numériques attendus sur le marché du travail.



Impact attendu

2020 : 5 000 formations certifiantes au numérique

2021 : 10 000 formations certifiantes au numérique

↳ Des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés

La Grande Ecole du Numérique (GEN) est un réseau de formations au numérique accessibles à tous, qui favorisent l'inclusion et permettent de se former aux métiers d'avenir dans la filière du numérique. Il propose chaque année de nombreuses formations labellisées aux personnes éloignées de l'emploi.

Parmi les métiers auxquels les apprenants des formations labellisées GEN se destinent, celui de développeur arrive en tête, suivi par les métiers de technicien, les métiers créatifs ainsi que ceux de la communication et de l'accompagnement au numérique.

L'Etat soutient, à travers le Plan d'investissement dans les compétences, le développement des formations proposées dans la Grande École du Numérique, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.



Impact attendu

A partir de 2021 : 20 000 nouvelles formations de la Grande Ecole du Numérique



Une mesure transversale pour faciliter la formation professionnelle des jeunes

↳ Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Les jeunes en formation bénéficient d'une rémunération pendant toute la durée de leur parcours qui n'a pas été revalorisée depuis 1988. De nombreux stagiaires de la formation professionnelle vivent dans la précarité.

Pour y remédier, la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera revalorisée et simplifiée afin que les jeunes en bénéficient plus rapidement. Le nouveau système est simple : il prévoit deux catégories de rémunération selon l'âge et facilite les démarches administratives :

- 16 – 18 ans : 200 euros/mois
- 18 – 25 ans : 500 euros/mois

Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans

↳ Ce programme consiste à redonner à **35 000 jeunes d'ici fin 2021** la capacité de se projeter, en leur faisant découvrir des métiers pour **construire leur projet professionnel**.

Développé via le Plan d'investissement dans les compétences, ce programme consiste à redonner à 35 000 jeunes d'ici 2021 la capacité de se projeter, en leur faisant découvrir des métiers pour imaginer et construire leur projet professionnel. Il leur permettra également d'acquérir des compétences socles et de se confronter à la réalité du monde du travail.

Ce programme de 4 mois porté par l'AFPA vise, pour les jeunes qui n'ont pas pu rentrer dans le cadre scolaire, à changer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, sur leurs pairs, sur l'entreprise et sur la société. Il mobilise un ensemble de réponses adaptées aux besoins de ces jeunes, au-delà de la formation stricto-sensu : accompagnement social, sport, art et culture pour :

- Leur redonner confiance en présentant les différentes possibilités d'orientation ;
- Les guider vers l'autonomie en les sortant d'univers parfois incapacitants et en développant la confiance et la capacité à agir sur son parcours ;
- Leur faire découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions ;
- Valider leurs acquis par une certification délivrée en Open Badges (Déclaration dématérialisée de l'acquisition de compétences socles, compétences transversales et compétences numériques)



Impact attendu

2020/2021 : 35 000 jeunes décrocheurs bénéficiaires de nouveaux parcours individualisés

Des places de formation supplémentaires pour les lycéens et les étudiants

↳ Des réponses pour former et accompagner les jeunes bacheliers exposés à la crise de l'emploi

- Des créations de places au sein des établissements relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.
- Des solutions d'accompagnement en matière d'apprentissage, de formation professionnelle, de contrats aidés et d'aide à l'insertion sur le marché du travail.

↳ Un accompagnement pour tous les néo-bacheliers vers l'enseignement supérieur à l'université et dans les formations paramédicales

De quoi s'agit-il ?

- **10 000 places supplémentaires** dans les formations universitaires dans le Parcoursup pour la rentrée 2020, notamment dans les filières les plus demandées à l'université et dans les formations paramédicales. En septembre prochain, ce sont notamment :
 - jusqu'à 4 000 nouvelles places en licence à l'université ;
 - jusqu'à 3 800 places dans les formations paramédicales ;
 - plus de 2 000 places dans des formations courtes et professionnalisantes d'un an.
- **10 000 nouvelles places** pour la rentrée 2021 afin d'accompagner tous ceux qui le souhaitent au long du 1er cycle de l'enseignement supérieur.
- **Des campus connectés** pour élargir les possibilités de poursuite d'études pour les jeunes éloignés des grandes métropoles. A la rentrée 2020, 20 nouveaux campus connectés ouvriront leurs portes et deux nouvelles vagues sont prévues jusqu'à la fin de l'année. A la rentrée 2021, 100 campus connectés seront opérationnels sur l'ensemble du territoire.



Impact attendu

2020 : 10 000 formations universitaires supplémentaires à la rentrée

↳ Des poursuites d'études supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP

- 5700 places supplémentaires pour des formations professionnalisantes en BTS.
- 3 600 places supplémentaires en année de spécialisation (formations d'initiative locale et mentions complémentaires) en 2020/2021.

- 2 400 places supplémentaires en 2020/2021 pour les diplômés de niveau IV ou plus qui souhaitent se rediriger vers un secteur professionnel via un CAP en 1 an (notamment dans les métiers d'art).



Impact attendu

Pour la rentrée 2020 : 11 700 formations supplémentaires dans les lycées en BTS et en CAP un an

↳ Un CAP en 3 ans pour les élèves en difficulté en fin de première année

Pour les élèves identifiés en grande difficulté à l'issue de leur première année de CAP, la deuxième année pourrait être étalée sur 2 ans (rentrées 2020 et 2021), sans affecter le volume global de formation. L'élève suivrait alors 18h de cours hebdomadaires au lieu des 36 prévues normalement dont 9h en groupe afin d'individualiser le suivi et la formation.



Impact attendu

4 800 élèves bénéficiaires (soit 8 % des effectifs de première année de CAP)

↳ Renouveler l'ambition des cordées de la réussite en fusionnant les dispositifs et en doublant le nombre de bénéficiaires

- Simplifier les dispositifs en fusionnant des parcours d'excellence et des cordées de la réussite et les inscrire dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation, de la transformation de la voie professionnelle et de l'ouverture de Parcoursup ;
- Doubler le nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence (atteindre 180 000 élèves) ;
- Ouvrir davantage ces dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée ;
- Diversifier les établissements « tête de cordée » et répondre aux nouvelles demandes de labellisation

Focus

Des dispositifs solidaires pour les lycéens et les étudiants en difficulté financière et sociale

↳ Des mesures pour encourager l'entrée dans le supérieur des étudiants des classes moyennes

- Des campus connectés pour élargir les possibilités de poursuite d'études pour les jeunes éloignés des grandes métropoles

Impact attendu



2021 : plus de **100 campus** connectés sur le territoire

↳ Des mesures pour renforcer la lutte contre la précarité étudiante

- Un ticket U à 1 euro pour les étudiants boursiers dès la rentrée 2020
- Un gel des droits d'inscription pour 2020
- Une indexation sur l'inflation du coût des bourses sur critères sociaux
- Un renforcement des prêt-études garantis par l'État pour 58 000 bénéficiaires potentiels

↳ Des mesures pour aider les étudiants à l'emploi

- Un accompagnement des apprentis sur leur projet professionnel avec la mise en place de modules mixte collectif et individualisé, en présentiel et/ou à distance

↳ Le renforcement de prêts-études garantis par l'Etat

- Une majoration de l'enveloppe de 16 millions d'euros, soit un quintuplement du montant, permettra de servir des prêts à hauteur de 680 millions d'euros, soit 58 000 étudiants bénéficiaires (2 millions d'euros étaient attribués à BPI en 2019 au titre de la garantie par l'Etat de prêts à destination d'étudiants).



Partie 3

Accompagner des jeunes éloignés
de l'emploi en construisant
300 000 parcours d'insertion sur
mesure

Un renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi

↳ **Le Parcours Emploi Compétences (PEC)**, autour du triptyque emploi-formation-accompagnement, propose aux jeunes une mise en situation professionnelle **dans le secteur associatif ou public, un accompagnement et un accès facilité à la formation.**

C'est un emploi en CDI ou en CDD (d'une durée hebdomadaire de 20 heures ou plus) qui permet de développer des compétences transférables, avec un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi. Rémunéré *a minima* au SMIC horaire, le jeune en parcours emploi compétences bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure, des mêmes droits et des mêmes obligations (congrés payés, congés pour événements médicaux, suivi médical, etc.).

Il pourra notamment être orienté vers des secteurs spécifiques de l'éducation, du numérique ou de la transition écologique.



Impact attendu

2021 : 60 000 PEC supplémentaires (en plus des 20 000 initialement programmés)

↳ **Le Contrat Initiative Emploi (CIE)** permet aux employeurs du secteur marchand **d'embaucher des jeunes dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion.**

Il s'agit d'un CDD d'au moins six mois ou CDI qui permet à une personne sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ou sociale de s'engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion professionnelle.

Le salarié recruté en CIE est un salarié à part entière mais l'employeur peut bénéficier d'une aide pour financer une partie de ce salaire, destinée à couvrir une partie du coût de l'embauche et de la formation éventuelle (l'aide financière peut représenter jusqu'à 47% du taux brut du SMIC par heure travaillée dans la limite de 35 heures par semaine). Ainsi, l'entreprise peut percevoir jusqu'à 8 682 euros pour un salarié recruté pour un an à temps complet.



Impact attendu

2020 : 10 000 nouveaux « CIE jeunes »

2021 : 50 000 nouveaux « CIE jeunes »

Exemple



Une entreprise de plus de 10 salariés qui embauche en CIE un salarié rémunéré 1 800€ bruts mensuels (24 600€ bruts annuels) bénéficiera d'une aide mensuelle qui peut représenter jusqu'à 724€ (8 682€ annuels)

↳ **L'insertion par l'activité économique (IAE)** concerne des personnes très éloignées de l'emploi, recrutées par l'une des près de 4 000 structures de l'insertion par l'activité économique.

De quoi s'agit-il ?

Plusieurs types de structures telles que des ateliers et chantiers d'insertion, des associations, des entreprises d'insertion, des entreprises de travail temporaire d'insertion et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification peuvent signer des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs pour faciliter leur insertion professionnelle.

Exemple



Dans le Nord, la structure Vitamine T rassemble 7 « hubs » visant la remobilisation et l'accompagnement vers l'emploi de 1000 jeunes et demandeurs d'emploi en grande difficulté, via des parcours construits, d'une durée de 15 mois.

Témoignage



« J'ai appris à être autonome, à faire les choses moi-même. J'ai réussi à avoir mon propre logement, à être indépendant. J'ai également travaillé mon projet professionnel, j'ai fait des enquêtes métier, des visites d'entreprise. Je suis actuellement en CDI en tant que préparateur de commande. Je remercie ma chargée d'accompagnement IAE qui m'a énormément aidé et m'a encouragé »

Yacine, bénéficiaire de l'IAE

Impact attendu



2021 : 35 000 jeunes entrants en IAE

En savoir plus sur ces dispositifs : travail-emploi.gouv.fr/emploi

Une augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

↳ **La Garantie jeunes** propose aux jeunes les plus vulnérables un accompagnement intensif combinant une expérience professionnelle, des conseils, des ateliers collectifs et le versement d'une allocation pendant 12 mois.



C'est un levier d'insertion efficace et qui a fait ses preuves : 29 % des bénéficiaires de la Garantie jeunes sont en emploi huit mois après l'entrée dans le dispositif. Dix-neuf mois après le début du parcours, ce taux grimpe à 41 %. Les jeunes gagnent en autonomie, en estime d'eux-mêmes, ils renouent un lien social et acquièrent une véritable expérience professionnelle. Résultat : la Garantie jeunes augmente le taux d'emploi des bénéficiaires de 10 points au bout d'un an.

↳ **Le PACEA est un cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il cible tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus qui sont prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.**

Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) constitue le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales, unique et adaptable aux besoins du jeune.

D'une durée maximale de 2 ans, il est constitué de différentes phases successives (formation, mise en situation professionnelle, accompagnement social...) déterminées par le conseiller de mission locale avec le jeune au regard d'un diagnostic initial, de ses attentes et de son projet. Le jeune peut percevoir pendant son parcours un soutien financier ponctuel pour lever des freins rencontrés lors de sa démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie.

Impact attendu



2021:
50 000 places en garantie jeunes (100 000 initialement programmées) soit 50% de places supplémentaires
80 000 nouveaux parcours d'accompagnement PACEA
(340 000 initialement programmées)

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea>

Un Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place par Pôle emploi doublé

↳ **L'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi** pour certains jeunes demandeurs d'emploi sera plus que doublé.

Il se caractérise par des entretiens réguliers et des contacts fréquents avec un conseiller Pôle emploi exclusivement dédié à cette activité. Les jeunes bénéficiaires de l'accompagnement intensif jeunes sont plus souvent en emploi 8 mois après leur entrée. Les jeunes sont plus mobilisés et utilisent de façon plus intensive les différents canaux de recrutement.



Impact attendu

2020 : 70 000 accompagnements intensif jeunes
2021 : 140 000 accompagnements intensif jeunes

3 000 places dans le dispositif SESAME, un accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation



Les ministères chargés des Sports et de la Jeunesse ont créé le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) pour permettre à des jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2000 euros par jeune et par an. Ces crédits permettent de financer un parcours personnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle. 75% des bénéficiaires ont moins de 22 ans et depuis sa création, 8000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et d'insertion dans les métiers du sport. Le taux de réussite au diplôme préparé est de 70%. Chaque année, le ministère chargé des sports accompagne 1000 jeunes dans ce parcours de formation.

La nouvelle mesure du Gouvernement permettra de doubler le nombre de bénéficiaires en finançant le parcours SESAME de 1000 jeunes supplémentaires par an d'ici 2022.



Impact attendu

2020-2022 : 3 000 nouveaux bénéficiaires SESAME sport soit 6 000 SESAME formés au total d'ici 2022.

Focus

Notre engagement : aucun jeune ne doit être empêché dans son parcours vers l'emploi pour des raisons financières

Pour celles et ceux qui ont des difficultés de ressources, une grande majorité des dispositifs proposés par ce plan prévoit des revenus et des aides conditionnés à l'entrée dans un parcours d'insertion. L'objectif est de permettre à ces jeunes de disposer d'un revenu ou d'une aide financière pendant son parcours d'accompagnement ou de formation.

A cette fin, nous mettons en place les mesures suivantes :

↳ Pour ceux qui s'engagent dans des formations, une revalorisation des barèmes des rémunérations concernera tous les jeunes stagiaires, avec un système plus avantageux et simple :

- 200 euros pour les 16-18 ans,
- 500 euros pour les 19-25 ans.

↳ Pour ceux qui s'engagent dans un dispositif d'accompagnement vers l'emploi :

- Les jeunes en difficulté bénéficiaires de la Garantie Jeunes percevront systématiquement une allocation de 497 €, cumulable avec la rémunération de stagiaire de la formation,
- Les dotations au soutien financier des jeunes suivis dans le cadre du PACEA seront substantiellement augmentées.

↳ Pour les lycéens et étudiants connaissant des difficultés financières particulières :

- Un renforcement de divers dispositifs de soutien financier (ticket U à 1 euros, gel des droits d'inscription, indexation du coût des bourses sur l'inflation, renforcement des prêt-études garantis par l'Etat).



Méthode

Un plan concerté avec les acteurs
et ancré dans les territoires

↳ Une élaboration du plan avec les partenaires sociaux

La concertation en amont de la conférence de dialogue social du 17 juillet 2020 a permis de finaliser les paramètres des mesures d'aide à l'emploi.

La semaine du 20 au 25 juillet donne lieu à des réunions de partage, en présence du service public de l'emploi avec notamment :

- Les partenaires sociaux
- Les associations de jeunes et d'apprentis
- Les associations de représentation des élus locaux
- Des entreprises qui s'engagent

↳ Des entreprises qui s'engagent

- **Respect des conditions réglementaires d'accès aux dispositifs** : les employeurs, selon les dispositifs, devront respecter un certain nombre de prérequis en termes d'accompagnement du jeune, de gestion de l'emploi, etc.
- **Engagements formalisés des employeurs** : les concertations vont permettre de définir des objectifs que pourront se donner des entreprises ou des branches professionnelles en termes de recrutement de jeunes, ou plus spécifiquement d'apprentis, de jeunes résidant dans des quartiers de la politique de la ville, etc.

↳ Des territoires qui s'approprient le dispositif

- **Définition des modalités de déclinaison territoriale** : rôle des élus régionaux, départementaux et locaux et des partenaires sociaux dans la mise en relation entre les jeunes, les entreprises, les structures d'accueil et d'orientation.
- **Adaptation des outils nationaux aux spécificités locales** : une capacité à moduler les taux de prise en charge des emplois aidés et à modifier la répartition entre les différentes mesures d'accompagnement et d'emploi sera donnée aux préfets. Cela permettra aux acteurs des bassins d'emploi de faire correspondre au plus près ces outils aux situations locales : présence plus ou moins forte de secteurs économiques en difficulté, possibilités plus ou moins grandes de partenariats avec les collectivités locales, force du tissu associatif...
- **Choix des secteurs prioritaires** : dans chaque région, le conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux définiront, avec les acteurs économiques, les secteurs prioritaires vers lesquels faire porter l'effort de formation et promouvoir les mesures, notamment dans le cadre des pactes régionaux d'investissement des compétences. Ces choix seront ainsi adaptés aux besoins et spécificités de chaque territoire.
- **Identification des missions de service civique, et des structures d'accueil des parcours emploi compétences à privilégier** au niveau national et à l'échelon local : associations, entreprises...
- **Construction de partenariats avec les réseaux d'intervention auprès des jeunes** pour garantir que tous auront accès aux solutions apportées par le plan : missions locales, associations de coaching spécialisé, éducateurs, acteurs du sport et de la culture...

- **Définition de plans d'action partagés entre les membres du service public de l'emploi et les autres structures** susceptibles d'orienter les jeunes vers les dispositifs (IAE, associations d'intervention sociale, acteurs de l'Education nationale...)
- **Définition du kit de déploiement du plan jeunes, utilisable par les acteurs locaux :** plateforme digitale de mise en relation entre employeurs et jeunes mobilisables par les acteurs du bassin d'emploi, etc.

↳ Un suivi précis des résultats qui implique les acteurs

- **Modalités de reporting** sur les recrutements dans les secteurs prioritaires, les jeunes bénéficiaires des différents dispositifs, l'utilisation des mesures.
- **Identification des indicateurs et données de suivi** à utiliser au niveau national, régional et local pour piloter l'impact du plan sur l'emploi et l'insertion des jeunes.
- **Mise en place dès l'amont du plan des outils d'évaluation de son impact**, avec une attention particulière portée sur les territoires les plus en difficulté et les publics les plus exposés aux discriminations.

« La priorité de cet été et de la rentrée prochaine, c'est l'emploi des jeunes »

Emmanuel Macron, Président de la République

14 juillet 2020



Récapitulatif #1jeune1solution

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- Une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
- Une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.
- 100 000 missions de service civique supplémentaires pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations.
- 2 000 emplois FONJEP en appui des associations pour se développer et se consolider.
- 1 000 jeunes seront recrutés dans des TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique des modèles économiques.
- 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence nationale du sport.

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

- 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes qui seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.
- 16 000 formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années.
- 35 000 formations numériques pour les jeunes non-qualifiés en 2020 et 2021.
- Des parcours individualisés pour 35 000 décrocheurs entre 16 et 18 ans d'ici fin 2021.
- 26 500 places supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020..
- Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence

Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

- 120 000 dispositifs supplémentaires d'insertion dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)
- Augmentation de 50% des places en Garantie jeunes pour atteindre 150 000 possibilités d'accompagnement
- 80 000 Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) supplémentaires
- Doublement de l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi
- 3 000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME : accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation

Secrétariat presse
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21